



OGDEN

|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 14 août 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard

**ABSENTE** : Madame la conseillère Claudette Dupras

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2023-08-149** Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023

**2023-08-150** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une (1) personne présente dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé si l'hôtel de ville va continuer d'être ouvert sur rendez-vous seulement. Le maire lui a répondu que oui, car nous avons le nouveau système téléphonique et il y a seulement un employé à la réception à temps partiel.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 août dernier.

### 6.4 Demande de dérogation mineure – 50 Descente 16 - matricule 0589 05 7534

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne l'agrandissement d'une résidence existante dont la dimension du terrain est petite (1075 m<sup>2</sup>), laissant peu de possibilités pour agrandir sans déroger aux normes d'implantation et devant tenir compte de la présence d'une ligne électrique qui traverse la cour arrière;

**CONSIDÉRANT QUE** seule la marge de recul latérale sud-ouest ne peut être respectée parmi les normes d'implantation en vigueur pour permettre l'agrandissement proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'aurait aucune ouverture dans le mur latéral situé côté sud-ouest pour respecter l'intimité du voisin;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a exposé plus en détails les motifs de sa demande et l'importance du projet ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été affiché conformément à la loi concernant la présente demande de dérogation mineure et qu'aucun avis ou demande n'a été reçu à la municipalité à ce sujet;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a fait l'étude de la demande le 3 août 2023 et a formulé un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** le voisinage immédiat a également été avisé de la présente demande avant la tenue de la présente séance et a pu formuler des commentaires;

**2023-08-151 Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé** par monsieur Gilbert Boileau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2023-07-0004 sur la propriété du 50 descente 16 visant l'agrandissement d'une résidence principale sur le côté sud-ouest à un maximum de 2,5 mètres de la ligne latérale, alors que la marge latérale minimale est de 5 mètres selon l'article 85 du règlement de zonage #2000-3 en vigueur, le tout conditionnellement à :

- ce qu'aucune ouverture (porte ou fenêtre) ne soit effectuée sur le mur côté sud-ouest.

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 17 juillet dernier.

#### 8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public sur le SEO pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Pavages Maska inc. au prix de 142.55\$ la tonne métrique, taxes en sus;



OGDEN

|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2023-08-152** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur William Scott  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville à la compagnie Pavages Maska inc. au prix de 142.55\$ la tonne métrique, taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**QUE** le conseil autorise l'utilisation des fonds de la subvention TECQ et du fonds carrières et sablières pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville.

**ADOPTÉE**

### **8.3 Autorisation pour la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden a été accordée une aide financière maximale de 316,854.00\$ dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'année 2023 et que le ministère des Transports exige qu'une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière et définissant les obligations de chacune des parties soit signée;

**2023-08-153** Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil remercie le ministère des Transports de cette aide financière et autorise le maire et la directrice générale à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

## **9. FINANCES**

### **9.1 Liste des comptes payés**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 59,784.77\$ et les salaires s'élèvent à 46,461.24\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 106,246.01\$.

**2023-08-154** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur William Scott  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### **9.2 Listes des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 128,697.39\$;



OGDEN

|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2023-08-155** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 14 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2023

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2023.

### 10. ADMINISTRATION

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Règlement no. 2023.07 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Lesage à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2023.07 aura pour objet d'uniformiser la numérotation des règlements municipaux uniformisés appliqués par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2023-08-156** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement n° 2023.07 intitulé « Règlement no. 2023.07 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux » est adopté.

**ADOPTÉE**

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverse rencontres

Le 31 juillet dernier, le maire et deux conseillers sont allés visiter le parc Eagle Point, soit le côté américain de la Réserve Dunn. Ils ont constaté que des dépenses minimales ont été requises afin de maintenir la réserve et de faire un stationnement.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le 2 août dernier, le maire a assisté à la rencontre du comité d'aménagement de la MRC de Memphrémagog. La continuation du litige concernant le schéma d'aménagement a été discutée.



OGDEN

|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé ce que la compagnie Cogeco fait, vu qu'il n'y a pas encore d'internet haute vitesse chez elle. Le conseiller M. Scott lui répond qu'il effectuera des recherches pour voir ce qu'il en est et lui contactera par la suite. Le conseiller M. Lesage a communiqué une information sur la Régie des Déchets, mentionnant que la Régie peut maintenant prendre des boues des fosses septiques. M. le maire a ajouté de l'information concernant la rampe d'accès au lac, mentionnant qu'on a dû la fermer lorsque l'eau était trop haute.

### 2023-08-157 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michael Sudlow propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 14 minutes.

---

David Lépine  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*